



Les foyers extérieurs

Lors d'un feu extérieur, l'utilisation d'un foyer conforme réduit considérablement le risque d'incendie. Vous en considérez l'achat ou en possédez déjà un? Vérifiez les points énumérés ici!

Le foyer doit être conçu de la façon suivante :

- En matériaux incombustibles ;
Le foyer ne doit pas participer à la combustion, il doit plutôt la contenir 😊 !
- Les ouvertures doivent être adéquatement protégées par un pare-étincelle, tant l'âtre que la cheminée.



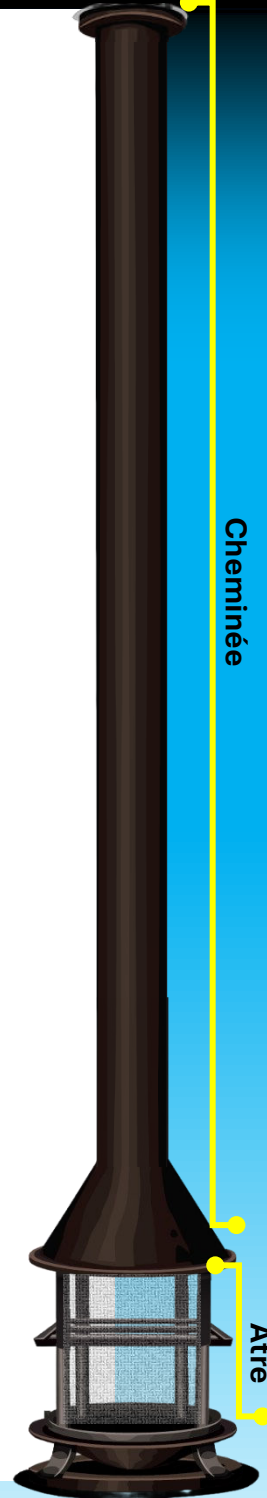
les ouvertures dans un pare-étincelle doivent être **d'au plus 1 cm de diamètre.**

Au moment de l'installer :

- Dégagez le foyer d'au moins 3 m de toute construction et matière combustible ;
(Les distances varient selon votre municipalité, entre 3 m ou plus. Il peut y avoir des d'autres considérations, telles que la limite de propriété, par exemple. Appelez-nous pour vérifier votre situation.)
- Privilégiez un sol incombustible, tel que la terre minérale, dalles de béton, etc.

Si un foyer n'est pas conforme, il s'agit alors d'un feu à ciel ouvert. Vous **devez** demander un permis de brûlage!

Penses-y, le premier responsable, c'est toi!



Cheminée

Âtre